CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Maître d'ouvrage :

Conservatoire du littoral

Objet du marché :
Elaboration d'un Plan de gestion sur le site de la Corniche des Maures sur les communes de Cavalaire sur mer et du Rayol Canadel (83)

Démarrage prévisionnel :

janvier 2027

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

- **Intervention du Conservatoire du littoral**

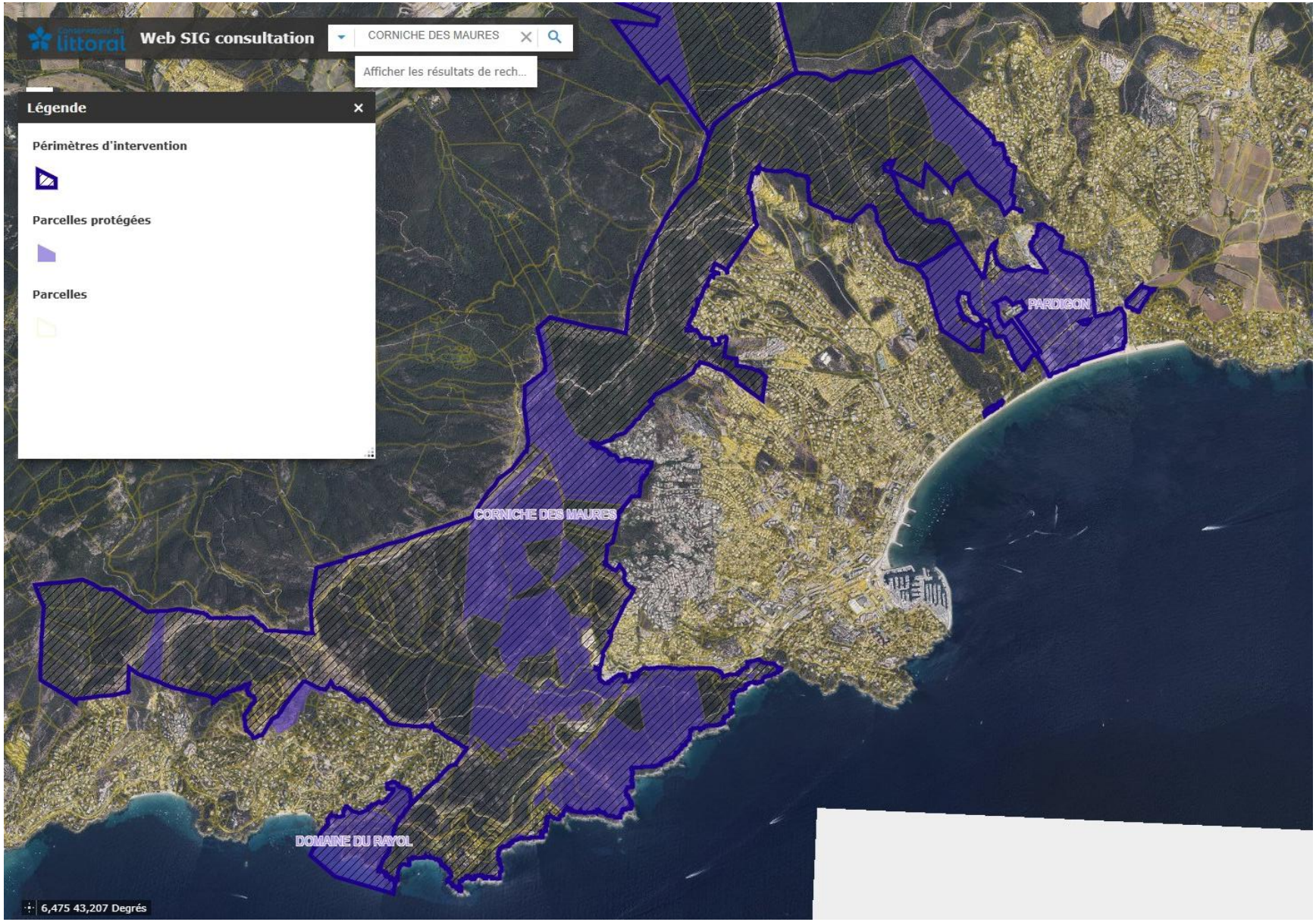
La mission du Conservatoire du littoral, définie par le Code de l'environnement (art. L 322-1) consiste à « mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique ». L'Etablissement participe ainsi globalement à la sauvegarde du littoral en garantissant, grâce à son intervention foncière, le respect des sites naturels, de leur équilibre et de leur bon état de conservation. Les terrains du Conservatoire doivent contribuer à la préservation du patrimoine à la fois écologique, paysager et culturel. Ils sont ouverts au public et s'inscrivent dans une dynamique à long terme pour garantir un environnement de qualité aux générations actuelles et futures.

La gestion des sites est assurée par des gestionnaires locaux qui mènent des actions de surveillance, d'inventaires et d'entretien. La gestion proposée doit permettre de conserver, voire d'accroitre la valeur patrimoniale des sites grâce à la définition de mesures de gestion (active ou passive) qui découlent d'objectifs précis fixés conjointement par les partenaires locaux.

- **Périmètre de l'étude**

Le périmètre couvert par l'étude **a une surface totale de 300 ha terrestres dont 105 ha de terrains propriétés du Conservatoire. Le site est géré par la commune de Cavalaire-sur-mer.**

Ce périmètre d'étude est inscrit dans l'unité littorale « Les Maures ». Il comprend principalement les propriétés déjà acquises ou affectées au Conservatoire mais également les périmètres autorisés c'est-à-dire, les périmètres sur lequel le Conservatoire a mandat de son Conseil d'administration pour mener des acquisitions ou préemptions.


Web SIG consultation
CORNICHE DES MAURES
Afficher les résultats de rech...
Légende
Périmètres d'intervention
Parcelles protégées
Parcelles
PARDIGON
CORNICHE DES MAURES
DOMAINE DU RAYOL
6,475 43,207 Degrés

- **Objectifs de l'étude**

L'objectif de l'étude est de réaliser un plan de gestion sur le périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral sur la Corniche des Maures sur les communes de Cavalaire sur mer et du Rayol Canadel (83).
« Le plan de gestion est l'expression du projet pour les sites. Il présente de multiples facettes. C'est d'abord un outil de pilotage : il définit les orientations et les objectifs selon lesquels les sites doivent être restaurés, aménagés, gérés. Établi à partir d'un diagnostic patrimonial, il engage conjointement le Conservatoire, le gestionnaire et les acteurs locaux à mettre en œuvre un ensemble d'actions (travaux, gestion des usages…) en faveur de la préservation, de la valorisation des sites naturels et de leur ouverture au public. Il permet également de définir la programmation interne pour optimiser l'emploi des moyens d'investissement. C'est aussi un outil d'aménagement et de valorisation du territoire en ce sens qu'il rassemble des valeurs, des volontés et des moyens communs au service des collectivités. C'est enfin un outil de gouvernance original. Établi à partir d'une réflexion partagée, il est une force de conviction auprès des acteurs locaux et de ce fait un outil politique. »[1]

Un guide d'accompagnement à la réalisation des plans de gestion a été publié par le Conservatoire du littoral en 2015. Il est joint au présent cahier des charges en ANNEXE. Il constitue, avec le guide de même nature, réalisé par l'ATEN, la référence en matière d'appui technique à l'élaboration des plans de gestion.
Le plan de gestion qui sera réalisé devra être en totale cohérence avec les principes, le vocabulaire et les différentes approches développés dans ces 2 guides et plus particulièrement celui du Conservatoire.

[1] Conservatoire du littoral (Mars 2015), Plans de gestion des sites du Conservatoire du littoral Document de référence, 19 p.

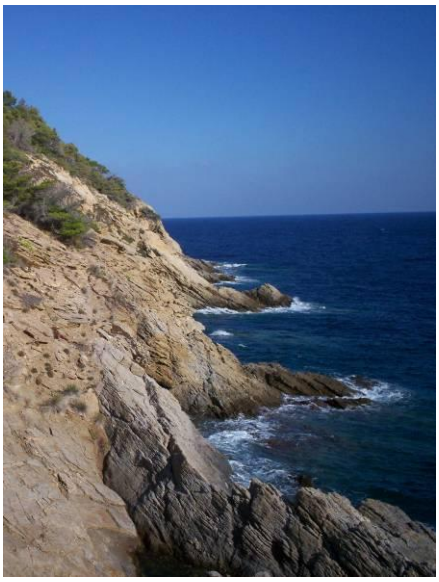
1 - PRESENTATION GENERALE DU SITE D'ETUDE

Les communes du Rayol et de Cavalaire occupent les pentes sud du massif des Maures (75 000 ha), réputé pour son ensemble forestier exceptionnel tant du point de vue biologique que paysager. Situé en zone cristalline au relief accentué, ce massif est traversé par de nombreux ruisseaux et rivières plus ou moins temporaires. Le site de la Corniche des Maures constitue un balcon naturel forestier de 300 ha sur la Méditerranée, au sud du massif des Maures, caractérisé par un littoral abrupt et découpé.

UN PAYSAGE SAUVAGE ENTRE MER ET LITTORAL URBANISE

Les paysages de la Corniches des Maures sont multiples et varient selon le point de vue marin ou terrestre. Toutefois on distingue trois grands ensembles paysagers :

- La côte rocheuse constitue à elle seule deux paysages selon qu'on l'aborde depuis la mer ou depuis la côte ;
- Les pentes couvertes de maquis exposées au large offre un panorama ouvert sur la côte, la grande bleue et les îles ;
- Au-delà des crêtes, le vallon du Fenouillet, qui se prolonge jusqu'à la plage de Bonporteau, reste à l'écart de la fréquentation conservant sa qualité de jardin secret







La Corniche des Maures est une des dernières fenêtres vertes sur le littoral de la Provence siliceuse. Elle suit une côte découpée et escarpée avec une succession de petites pointes et de petites baies : pointe de la Chappe, de la Nasque, pointe du Bonporteau pour se terminer par la petite plage du même nom.
Les versants pentus, couverts d'une végétation continue jusqu'aux crêtes, contrastent avec l'urbanisation pavillonnaire qui ceinture le site à l'est et à l'ouest. Seul le hameau du dattier, et quelques pavillons comme la noble maison Foncin, ponctuent le paysage verdoyant de points blancs ou ocre.
Le site est traversé par la D 559 qui fait l'objet d'une fréquentation intense durant la période estivale. Les points de vue nombreux permettent d'admirer le panorama époustouflant des îles d'Hyères

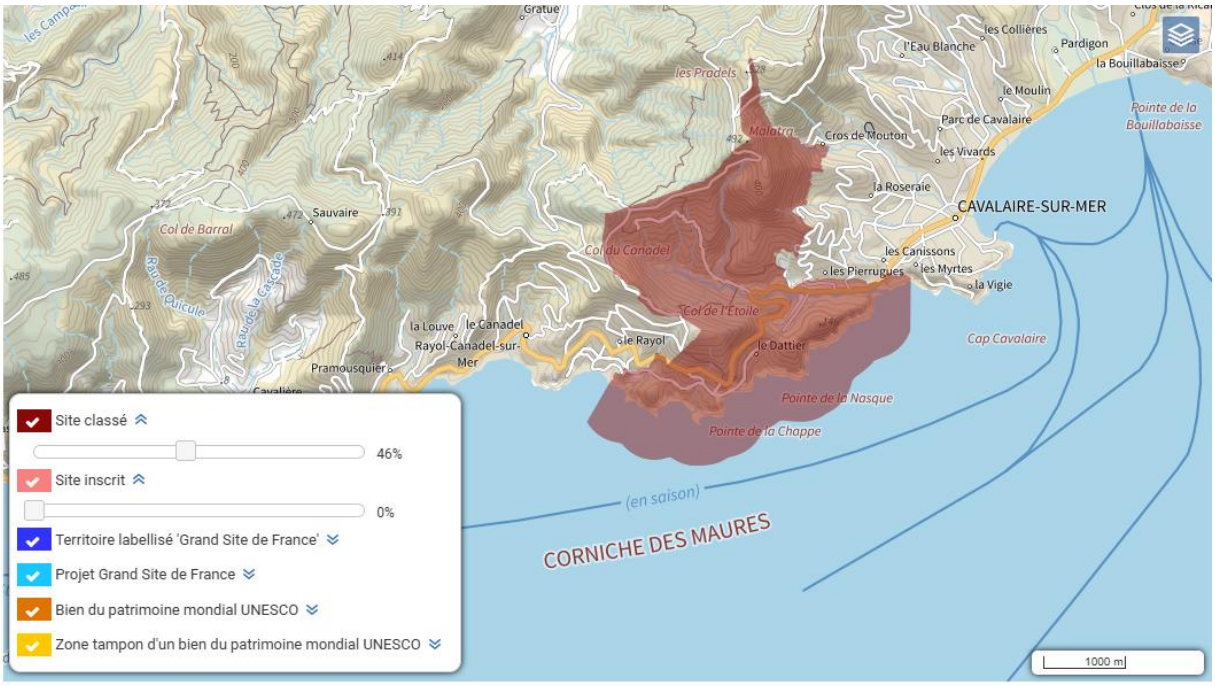
Un sentier suit le littoral de la corniche à flanc des falaises, offrant de beaux panoramas de la pointe de la Chappe sur la côte du Cap Bénat au Cap Lardier, et sur les îles d'Hyères . Malgré le mitage dont elle fait l'objet, la corniche des Maures a su garder un caractère encore sauvage. Le vallon du Fenouillet, est ainsi resté à l'écart de la fréquentation. Parcouru par un cours d'eau temporaire, il donne une sensation de nature et d'isolement intense.

Le site est inclus dans la Znieff de type II n°930012539 « La Corniche des Maures » remarquable pour ses Formations denses d'Euphorbes arborescentes près du rivage, plus lâche vers le haut de la falaise où elles concurrencent le Pin d'Alep et les touffes de lentisque et de Myrte ou le maquis à arbousier et à bruyère arborescente. Des conditions favorables permettent une subéraie littorale sèche à Genêt à feuilles de lin (Genista linifolia) présentant des individus remarquables.
La Tortue d'Hermann est présente dans cette zone mais en densités plutôt faibles. L'avifaune y est notamment représentée par la Chevêche d'Athéna (peu commune dans le département du Var), le Hibou petit-duc, le Monticole bleu et les 3 espèces de Martinets.
Autres espèces d'intérêt : la Thécla de l'Arbousier, espèce déterminante et vulnérable, les coléoptères Leptotyphlus phoenix et Entomoculia antheorensis endémiques de Provence, la seule station de l'Abeille Anthophore et l'araignée Leptoneta cavalairensis qu'on ne rencontre qu'ici dans le monde.

Depuis septembre 2007, un classement au titre des sites et paysages a été approuvé sur le secteur de la Corniche des Maures. D'une superficie de 1 150 ha, il intègre une partie maritime et terrestre :

- L'espace terrestre : la façade littorale depuis l'anse du Figuier à la plage de Bonporteau et à l'intérieur des terres avec les versants du vallon du Fenouillet, de Foulade, et les Piérugues ;
- L'espace maritime : sur une bande d'une largeur de 500 mètres au droit du site terrestre.

Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.



Carte du site classé de la Corniche des Maures

En 2008, la partie diagnostic d'un plan de gestion du site avait été réalisé (voir document en annexe). Il constitue une base documentaire intéressante, mais devra être remis à jour.
Par ailleurs un document « Mémoire de site » a été réalisé par le conservatoire et permet de mieux comprendre le contexte d'acquisition et la gestion passée (voir document en annexe).

La maison Foncin, bâtiment imposant visible de toute part sur son promontoire, propriété du Conservatoire du Littoral, a fait l'objet d'important travaux de restauration depuis 2008 et a été ouverte au public en 2022. Le public la découvre dans son environnement, en visite guidée depuis la Maison de la Nature de la commune de Cavalaire en contrebas. Une exposition sur la famille FONCIN et la cartographie en Méditerranée a été créée et installée au dernier étage du bâtiment. Ce bâtiment constitue le point d'attraction majeur du site.

Un comité local de gestion se réunit pour le site de la Corniche des Maures sur la commune de Cavalaire sur Mer à fréquence de 18 à 24 mois et fait état de la gestion et des perspectives de travaux et d'études. Il est le lieu d'arbitrage concernant les orientations de gestion et les choix à retenir selon les opérations lourdes qui se présentent. Sous la présidence du Maire de la commune, le comité local de gestion rassemble les collectivités, le Conservatoire, le gestionnaire et les acteurs concernés par la gestion du site (associations, usagers, partenaires financiers et techniques, etc.)

Ces acteurs devront être associés à la démarche de plan de gestion notamment lors des groupes de travail qui seront mis en place.

2 - CAHIER DES CHARGES DU PLAN DE GESTION

La logique d'élaboration des plans de gestion repose sur 3 phases successives :

- Recueil de données et réalisation du diagnostic patrimonial du site à partir des données des gestionnaires et autres structures (CBN, PNPC, LPO, SOPTOM, Offices de tourisme...),
- Définition des enjeux, définition des scénarios et objectifs à court, moyen et long terme
- Programmation des actions.

Les enjeux de ces 3 étapes, leur intérêt, leur structuration et leur contenu sont largement développés dans le guide ATEN et ne sont pas repris dans ce document. A ce socle commun, viennent se greffer des éléments de réflexion sur les valeurs, les principes de gestion et de méthode aujourd'hui structurants dans les orientations de gestion de l'établissement et à intégrer suivant les situations, dans le processus d'élaboration des plans de gestion.

Ainsi, il sera particulièrement important de veiller à la prise en compte des valeurs suivantes :

- **Le développement de la naturalité dans les modes de gestion**
- **La valorisation du rôle sociétal des sites**
- **La prise en compte des impacts globaux : changement climatique et avancée du front péri-urbain**
- **La prise en compte des enjeux du développement durable.**

2/1 - PRESCRIPTIONS GENERALES

Les terrains acquis par le Conservatoire du littoral doivent contribuer à la préservation du patrimoine écologique et paysager. Ils sont ouverts au public sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel et s'inscrivent dans une dynamique à long terme pour garantir un environnement de qualité aux générations actuelles et futures. La gestion proposée doit permettre de conserver voire d'accroître la valeur patrimoniale des sites par la définition d'opérations arrêtées en fonction d'objectifs précis fixés préalablement.

Le plan de gestion est un outil pratique qui doit optimiser l'efficacité des moyens mis en œuvre, notamment les ressources humaines et budgétaires. Précis et synthétique, il doit :

- présenter un inventaire patrimonial et naturaliste fiable et d'actualité, sur la base des données existantes ;
- tenir pour acquis les objectifs généraux du Conservatoire du littoral et se consacrer aux particularités du site ;
- définir les enjeux stratégiques des sites et le projet pour le territoire d'étude ;
- hiérarchiser les objectifs.

Le Conservatoire du littoral souhaite disposer de plans de gestion réalisés en concertation avec les gestionnaires et les partenaires locaux. Le prestataire devra donc prévoir un certain nombre de rencontres et d'entretiens bilatéraux et organiser et animer des réunions de groupes travail. Ces dernières donneront lieu à des réunions de préparation avec la délégation et les gestionnaires concernés (cf. paragraphe 2/2/4).

Le plan de gestion s'articulera en plusieurs étapes :

- l'appropriation des études supra-sites existantes et la prise en compte des grands enjeux et des objectifs stratégiques qui en ressortent ;
- l'évaluation partagée de la gestion passée sur le site au regard des enjeux relevés dans le diagnostic de 2008 et du bilan des actions menées par l'équipe de gestion figurant dans les

rapports d'activités ainsi que dans les bilans financiers annuels des comités départementaux des sites.
- l'établissement d'un bilan patrimonial pertinent, rigoureux devant déboucher sur un diagnostic ;
- l'identification des enjeux et des objectifs à long terme pour le territoire d'étude et des objectifs opérationnels spécifiques à chaque site ;
- la finalisation d'un plan opérationnel d'actions pour une durée de 10 ans assorti d'un tableau de bord de suivi et d'évaluation réalisable avec indicateurs de mise en œuvre à mi-parcours.

Il sera attaché une grande importance à la qualité de la rédaction (clarté du rapport, organisation générale du rapport, orthographe, syntaxe, ponctuation).

2/2 - PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

2/2/1 - Prestations d'études : le recueil de données/Etat des lieux

➲ **Un socle de connaissances**

- **Recherche et analyse de la bibliographie :**

 - L'analyse documentaire et bibliographique portera sur les études supra-sites qui existent et que le Conservatoire du littoral tiendra à la disposition du prestataire ainsi que les données naturalistes existantes dans la base de données SILENE.

Cette analyse documentaire devra :

 - permettre de rappeler les grands enjeux et les objectifs stratégiques définis à l'échelle de l'unité littorale dans laquelle se situe le site ;
 - nourrir les réflexions menées à l'échelle du site.

 - L'analyse documentaire et bibliographique visera à appréhender l'état des connaissances sur les sites et l'état des sites avant incendies.

Le Conservatoire du littoral et ses gestionnaires s'engagent bien entendu à mettre à disposition la documentation disponible relative au site.

- **Evaluation de la gestion du site**

Le principe de l'évaluation partagée consiste à mettre en discussion successivement les enjeux et objectifs de la notice de gestion de 2008, les moyens mis en œuvre et la gouvernance du dispositif (données issues de bilans de gestion, des bilans financiers annuels consolidés et des entretiens avec l'équipe de gestion et le Conservaoire). Pour chacun de ces secteurs, il s'agit d'estimer le niveau de satisfaction atteint, les tendances d'évolution constatées et les axes de progrès envisagés.

- **Approche paysagère :**

Le diagnostic paysager vise à explorer et comprendre le passé du site, ses composantes actuelles et les évolutions en œuvre pour l'avenir. Le prestataire devra à la fois reconstituer l'archéologie du paysage et des usages traditionnels qui l'ont façonné à l'aide d'archives (textes, iconographie, cartes) mais aussi constater les réalités présentes (cartes des structures d'organisation de l'espace, des textures de végétation, géologiques, IGN, morphopédologique…) et **prévoir les mutations futures.**
La reconnaissance sensible dont les termes sont définis dans le guide méthodologique sur le paysage publié par le Conservatoire du littoral en 2013, doit être privilégiée pour appréhender le site et son environnement.

Par ailleurs et d'une manière générale pour l'ensemble de l'étude, il est demandé d'i**ntégrer l'analyse paysagère dans l'élaboration du plan de gestion.**
La préservation du paysage fait partie au même titre que la protection de la biodiversité et l'ouverture des sites au public, des missions fondatrices que le législateur a données au Conservatoire du littoral. Le Conservatoire du littoral a publié un guide méthodologique du paysage pour accompagner les porteurs de projet dans cette démarche. L'approche sensible ne vient pas concurrencer l'approche naturaliste : les deux démarches se complètent et doivent être au service l'une de l'autre.
Cette approche sera développée à partir d'une synthèse des études existantes (site classé, atlas des paysages…) et inclura notamment la notion de covisibilité, l'espace vitrine de front de mer, les interfaces avec l'urbanisation, les entrées de site, la gestion des stationnements...
C'est en effet l'approche paysagère qui permettra de guider l'avenir du site en termes de restauration écologique des milieux, de gestion forestière…

- **Connaissance des habitats :**

Le Parc National de Port-Cros mettra à disposition la cartographie 2026 des habitats réalisée dans le cadre du projet STOECHAS qui s'étend sur l'ensemble du territoire d'étude.

- **Connaissance de la flore patrimoniale :**
 - Il s'agira, d'exploiter les éléments de bibliographie rassemblés et de s'appuyer sur les éléments connus du site, notamment par les gardes du littoral, et de récupérer les données auprès des partenaires notamment le CBN et la base de données en ligne SILENE.

Note : seront prises en compte les espèces de la directive « Habitats », les espèces protégées (au niveau national et régional), les espèces rares et menacées selon les critères définis par l'antenne régionale du Conservatoire Botanique National.

- **Connaissance des espèces végétales invasives**
 - Il s'agira, d'exploiter les éléments de bibliographie, de s'appuyer sur les éléments connus du site, notamment par les gardes du littoral, et de récupérer les données auprès des partenaires, notamment le CBN. Un report cartographique sera effectué.

- **Approche faunistique :**

Il s'agira de récupérer les données faunistiques (oiseaux, odonates, lépidoptères, reptiles, amphibiens, mammifères dont chiroptères, …) auprès des différents partenaires (et de la base de données faune paca notamment), d'analyser l'ensemble les données disponibles sur le site et d'appréhender les modifications en terme d'évolution des populations et des peuplements.

Le prestataire s'attachera à faire ressortir un diagnostic ciblé accompagné de cartographies sur les fonctionnalités connues et les stations d'espèces protégées à partir des éléments existants, voire d'inventaires terrain, avec une mise en relation des données des réseaux nationaux et plans régionaux. Les connaissances des acteurs de terrain devront être prises en compte dans la hiérarchisation des enjeux ainsi que les problématiques liées aux espèces invasives….
Les cartographies et les différentes données devront être restituées selon les consignées listées en Annexe 3.

OPTIONS- Prestations supplémentaires éventuelles :

Afin de compléter la connaissance déjà acquise sur le site, il est demandé au prestataire de proposer en OPTION, les compléments éventuels suivants :

- OPTION 1 : Proposition de complément d'Inventaire visant à caractériser la diversité des Chiroptères présents sur la zone d'étude sur plusieurs points d'écoutes ou de capture.
- OPTION 2 : Proposition de complément d'Inventaire Ornithologique de terrain sur les zones les moins prospectées.

- **Evolution du trait de côte :** le site est essentiellement constitué de côtes rocheuses soumises aux problématiques d'érosion littorale posant la problématique de sécurisation du sentier du littoral sur certains secteurs.

- **Evolution du site dans le contexte des risques incendies**

Le plan de gestion, dans ses éléments de diagnostics et de prescriptions, devra prendre en considération ces recommandations/prescriptions et devra être cohérent avec le PIDAF. Des propositions visant à diminuer le risque incendie sur le site pourront être intégrées au plan d'actions.

Le plan de gestion devra également prendre en compte dans sa réflexion des effets sur le milieux naturel, sa faune et sa flore, induits par la présence des pistes et ouvrages DFCI (pistes, modalités d'entretien des pistes et abords, pâturage, érosion, présence de citernes, etc.) ainsi que de la RD559 qui coupe le site entre sa partie littorale et sa partie forestière en crête, et des OLD autour de la Maison Foncin et Maison de la Nature (Etudes risque et paysage sur ces OLD spécifiques fournie au prestataire).

- **Connaissance des usages des milieux et de l'espace :**

Le prestataire apportera un diagnostic précis des usages et des activités sur les sites afin d'en dégager les atouts mais aussi les effets de tous ordres sur l'image du site et la conservation des habitats et des espèces :

- Le prestataire identifiera les usages et les principales pratiques existants sur le site :
 - usages cynégétiques;
 - fréquentation sportive, de loisirs et touristique et modalités (dispositifs d'accueil et de circulation, signalétique, liaison douce par voie verte vers le Rayol, pratiques y compris sportives,…) : prendre en compte les données des gestionnaires en terme de fréquentation, le sentier du littoral, l'observatoire marin.
 - les infractions constatées sur les sites et leurs évolutions (circulation de véhicules à moteur sur les pistes en particulier)

- les travaux « interventionnistes » conduits sur les sites.

- Cette analyse portera également sur les usages passés susceptibles de permettre une meilleure appréhension de l'état actuel du site et d'influer sur sa dynamique.

- Lors de contacts bilatéraux ou groupes de travail avec les partenaires locaux, le prestataire appréciera l'importance du site dans la vie locale (quelle représentation des paysages pour les habitants ? Quelle contribution du site à l'animation locale ? Quelles activités traditionnelles associées au site ?…).

- Les éléments recueillis feront l'objet d'une traduction cartographique à des échelles et sur des fonds adaptés (cf. annexe n°3).

- **Connaissance du patrimoine humain :**

 - Le prestataire recensera les éléments du patrimoine humain connus et protégés (y compris ruines et petit-patrimoine) et précisera la vocation de chacun de ces bâtiments (démolition, ruine à cristalliser, bâti à restaurer…).

 La Maison FONCIN sera simplement intégrée à cet inventaire mais ne devra pas faire l'objet d'une réflexion approfondie car déjà ouverte au public suite à un programme de restauration.

 - Les éléments recueillis feront l'objet d'une traduction cartographique à une échelle et sur un fond adapté (cf. annexe n°3).

- **Connaissance du contexte réglementaire :**

 - Le prestataire fera le point sur le contexte règlementaire du site :

 - documents opposables (SAGE, SCOT, POS/PLU…) ;
 - protections réglementaires (application de la loi « littoral », site inscrit ou classé, arrêté de biotope, …) ;
 - servitudes d'utilité publique ;

 - Les éléments recueillis feront l'objet d'une traduction cartographique à des échelles et sur des fonds adaptés (cf. annexe n°3).

2/2/2 - Prestations d'études : la réalisation d'un diagnostic, identification des enjeux et des objectifs

➲ **Diagnostic et identification des enjeux**

- **Une première phase : synthèse de l'état des lieux/établissement d'un diagnostic et définition des enjeux:**

Cette synthèse s'articulera sur :

- le fonctionnement du site ;
- la valeur patrimoniale du site ;
- la sensibilité / fragilité du site ;
- les pressions anthropiques ;
- les contraintes règlementaires pour la gestion.

Les enjeux spécifiques au site seront mis en évidence au regard des critères présentés ci-dessous :

- enjeux de restauration et de conservation (patrimoine naturel, patrimoine paysager, bâti et culturel) ;
- enjeux de risques naturels (incendies, dépérissement forestier, risque rocheux au niveau des falaises cotières)…
- enjeux d'utilisation (usages des sols / loisirs / chasse, pêche, sports et manifestations sportives (trail…), tourisme et pédagogie liée à l'environnement) ;
- enjeux d'accueil et de fréquentation (bâtiments, stationnement, cheminements, signalétique, …) ;
- enjeux de connaissance (réponses aux manques) ;

Le Conservatoire du Littoral et le gestionnaire souhaitent que les points suivants soient particulièrement pris en compte :

- la problématique générale des espèces envahissantes (mimosa, eucalyptus…) et les scénarios de gestion à mettre en œuvre pour réduire cette pression.
- La problématique de résilience du milieu forestier au regard du contexte de changement climatique et d'attaque de nombreux parasites (cochenille tortue, etc.) sur différentes essences.
- la stratégie d'accueil du public, les secteurs à mettre en défend.
- La cartographie des portes d'entrées du site et la signalétique à développer
- Les synergies de développement touristique en moyenne et basse saison entre le domaine Foncin et les Jardins du Rayol (via voie verte cyclable reliant les 2 secteurs), ou sur de nouvelles thématiques (géologie)
- le rôle du site en tant que corridor écologique devra être précisé.
 les enjeux liés aux risques naturels devront être pris en compte : incendie notamment.

◆ **<u>Deuxième phase : définition des enjeux et de scénarios :</u>**

Le prestataire devra également, sur les zones incendiées, proposer et analyser (en terme d'avantages, inconvénients, d'analyse des conséquences et de coûts) différents scénarios : En effet, la reconstruction de certaines parties des sites dépendra du résultat de la concertation et notamment des paysages voulus par les différents acteurs.
A partir de cette analyse, une gestion différentiée devra être envisagée, avec des secteurs dits d'évolution « naturelle » et d'autres avec une gestion dirigée, voire expérimentale sur certaines parcelles.

➲ **<u>Objectifs (« Comment répondre à ce qui est en jeu »)</u>**

Il s'agit de définir la vocation des sites. Les orientations stratégiques constituent le cœur du plan de gestion, elles découlent des étapes de diagnostic et de définition des enjeux préalablement conduites. Leur définition doit être partagée et leur rédaction particulièrement soignée dans un

souci de communication et d'appropriation par les acteurs. Les objectifs opérationnels qui en découlent constituent des étapes intermédiaires pour atteindre l'état d'équilibre lorsque le projet de site est réalisé.

Le prestataire proposera au Conservatoire du littoral et au Comité local de gestion des objectifs à long terme et opérationnels:

- répondant explicitement aux enjeux identifiés et exprimant clairement les buts à atteindre ;

- en cohérence avec les prescriptions supra-site existantes
- s'attachant à considérer particulièrement :

 - la préservation paysagère du site
 - la préservation du patrimoine naturel
 - les fonctionnalités connues de ce patrimoine
 - les évolutions du site et de l'usage du site à l'avenir : partage et destination de l'espace, dynamique naturelle.

Les objectifs opérationnels seront définis pour la durée du plan de gestion, soit 10-15 ans. En fonction des nouvelles connaissances éventuellement acquises et des évolutions constatées lors des évaluations intermédiaires, ces objectifs pourront être reconduits, amendés voire abandonnés.
Des objectifs à plus long terme pourront également être visés (ce vers quoi on veut tendre).

2/2/3 - Troisième phase : <u>le plan opérationnel d'actions à 10-15 ans</u>

La responsabilité et les charges de la gestion sont partagées entre le Conservatoire et ses gestionnaires. Avec la réduction des crédits publics, la question des coûts de fonctionnement supportables par le gestionnaire et d'investissement, supportables par le Conservatoire et les gestionnaires est de plus en plus prégnante. Le plan de gestion devra rechercher une rationalisation des coûts. Parmi les pistes de réflexion pour rationaliser les coûts de gestion d'un point de vue global on peut citer aujourd'hui :
- Rechercher les économies d'échelles

- Adapter le volume du plan de gestion et son contenu au niveau des enjeux identifiés sur le site et aux moyens du gestionnaire (ingénierie technique et financière) ;

- Se concentrer sur les actions essentielles, définies comme clés dans le projet de site ;

- Privilégier la sobriété dans le choix des équipements et aménagements ;

- Anticiper dès la phase d'élaboration du plan de gestion, sur la programmation des travaux envisagés pour notamment engager les démarches administratives de long court qui peuvent ralentir le processus.

Il est aujourd'hui essentiel de pouvoir évaluer le juste coût d'une gestion adaptée c'est-à-dire qui réponde précisément aux objectifs fixés en matière de gestion et de privilégier le cas échéant des modes de gestion économe. Le choix des objectifs, les projets d'aménagement et les modalités de gestion font partie intégrante du plan de gestion et doivent être chiffrés afin d'opérer, selon les moyens disponibles, les arbitrages nécessaires quant à leur réalisation.

➲ **<u>Champ d'application :</u>**

Le plan opérationnel d'actions ne concernera que les propriétés acquises par le Conservatoire du littoral auxquelles se rajoutent les acquisitions en cours.

➲ **Contenu :**

- Liens objectifs / actions :
 - Rappel des objectifs validés par le Comité de gestion.
 - Présentation des actions par objectif.

- Niveau de définition : le prestataire distinguera :
 - les actions d'aménagements lourds définies : soit dans leur principe, avec renvoi à l'établissement d'un APS (coût d'objectif) puis une maîtrise d'œuvre spécifique ; soit jusqu'au niveau esquisse avec un renvoi direct à l'élaboration d'un APS puis à une maîtrise d'œuvre ;
 - les actions de gestion définies dans leur principe, avec si nécessaire le détail des modalités pratiques pour des opérations singulières ;
 - les actions de gestion accompagnées des prescriptions et recommandations pour leur mise en œuvre ;
 - l'identification des partenaires et financeurs potentiels (dont usagers).

Note : le prestataire associera à chaque action une cartographie adaptée.
Note : le prestataire rappellera la procédure réglementaire à respecter

- Planification : (plan opérationnel établi et réalisé en étroite collaboration avec le gestionnaire) :
 - les actions d'aménagement lourd ne feront pas l'objet d'une planification temporelle ;
 - les actions de gestion seront planifiées annuellement avec une prise en compte des priorités.

- Chiffrage :
 - les actions d'aménagement lourd seront chiffrées ou au moins en coût d'objectif
 - pour les autres actions d'aménagement et les actions de gestion relevant de prestataires extérieurs, un coût d'objectif sera proposé ;
 - pour les actions de gestion relevant d'une réalisation par le gestionnaire en régie, seule une évaluation du temps passé sera établie.

- Établissement de fiches-actions et cartographie associée.

- Évaluation de l'efficacité des actions :

Le prestataire définira, pour chaque action, des indicateurs (moyens et résultats) permettant de mesurer l'efficacité de l'action en vue de l'évaluation de la gestion à terme. Ces indicateurs devront être rassemblés dans un tableau de bord général réalisable, renseigné et chiffré.

2/2/4 - Déroulement de la mission – Concertation

Gouvernance du projet

Aujourd'hui, le suivi de la gestion s'effectue grâce à un comité de gestion organisé sur la commune de Cavalaire. Un comité de pilotage sera constitué à partir de ce comité de gestion local en y associant la commune du Rayol Canadel, la communauté de communes, la DDTM, le Département et la Région

Un Comité technique rassemblera le gestionnaire (commune de Cavalaire) et Conservatoire et sera réuni au lancement de l'étude et à chaque étape.

➲ **Les contacts avec les gestionnaires :**

Le prestataire prévoira des contacts avec les gestionnaires et le Conservatoire du littoral aux moments clés suivants :

- au démarrage : visite du site, transmission de données, enrichissement de l'état des lieux ;
- à l'issue de l'état des lieux : échange sur les problématiques et les enjeux ;
- à la préfiguration des actions : visite sur site (faisabilité) ;
- à la finalisation des actions : intégration des recommandations et des prescriptions.

➲ **Autres contacts à prévoir :**

Le prestataire prévoira en tant que de besoin à des fins de recueil de données, de sensibilisation, de mise au point d'actions, de financement,… des contacts avec :

- les élus (communes, communauté d'agglomération, …) ;
- les acteurs locaux : agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, associations…
- des partenaires institutionnels et techniques (DREAL, DDTM, OFB, Observatoire Marin, …) ;

➲ **Des réunions à des moments clef de l'ensemble des partenaires :**

- Le prestataire prévoira au moins 2 réunions de Comité de pilotage du Plan de gestion à l'échelle du site :
 - à l'issue de l'état des lieux et diagnostic ;
 - à la validation du plan de gestion dans son ensemble qui remettra en parallèle les enjeux à l'échelle du site.

Il prévoira également 5 réunions du Comité technique :

- Une au lancement du plan de gestion
- Une après la réalisation de l'état des lieux
- Une pour la validation des objectifs et de la gestion
- Une pour le travail sur les plans d'action
- Une pour la validation du chiffrage des actions en amont du Comité de pilotage

- Outre les réunions du Comité de pilotage, des ateliers thématiques devront être organisés, y compris sur le terrain. Pour le plan opérationnel, le prestataire prévoira au moins 2 demi-journées de travail sur les objectifs et les actions (format et fonctionnement à préciser par le prestataire)

 Certaines de ces réunions pourront se dérouler sur le terrain. Le prestataire calibrera ses interventions de telle sorte qu'une large part de la réunion soit consacrée au débat et que la durée totale de la réunion reste raisonnable (2 - 3 heures).

- Des documents adaptés, simples et pédagogiques, seront élaborés par le prestataire et diffusés préalablement.

Cette liste n'est pas exhaustive, le bureau d'étude pourra faire évoluer ces groupes de travail après validation par le Maître d'Ouvrage pour répondre aux besoins identifiés au cours de l'étude.

La présence du prestataire est requise lors des Comité de pilotage. Le bureau d'étude mettra à disposition du Maître d'Ouvrage les éléments nécessaires pour la préparation des réunions (documents de travail, éléments pour l'élaboration de la présentation powerpoint) 2 semaines avant.

3 - RESTITUTION

3/1 - LA STRUCTURE GENERALE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Les dossiers devront être présentés selon un format A 4 avec les cartes insérées dans le texte et non pas disjointes afin de faciliter la compréhension par le lecteur.

1 - Les éléments du plan de gestion seront présentés en plusieurs volumes correspondant aux différentes étapes du travail :

- un volume commun pour la présentation de l'état des lieux et du diagnostic, des enjeux et scénarios d'évolution et pour la définition des objectifs à long terme ;
- trois volumes (un par Cap) pour les objectifs opérationnels, le plan d'actions, y compris l'évaluation de ces dernières. Chaque volume rappellera les actions transversales aux sites.

En Annexe au CCTP donne un exemple de structuration du plan type, à adapter au cas présent.

2 - Une annexe technique sera constituée uniquement des fiches actions et des cartes associées (extraits du plan opérationnel d'actions à l'attention des gestionnaires).

Note : la cartographie devra être un élément essentiel des documents à fournir. Les cartes seront établies selon les prescriptions suivantes (cf. paragraphe 3/3 et annexe 3) :

- associer référentiel cartographique et échelle :
 - orthophotoplan : 1:5 000 - 1:2 000
 - cadastre : 1:5 000 - 1:2 000,
 - scan 25 : 1:25 000 - 1:10 000.
- choisir le fonds cartographiques le plus adapté au thème à présenter ;
- privilégier un format A3, en prévoyant si nécessaire des séries de cartes avec un plan d'assemblage, pour respecter les échelles souhaitées ;
- respecter une charte graphique simple.

3 - Les photos seront également rendues libres de droits sous format numérique

4 – Synthèse du plan de gestion
Suite à sa validation, le plan de gestion fera l'objet d'un document de synthèse réalisé par une agence de communication chargée de cette prestation au niveau national. Dans le cadre du présent appel d'offres, le prestataire retenu proposera une synthèse rédigée résumant les enjeux, le projet pour le site, les objectifs stratégiques et les actions majeures du plan de gestion dans un volume de 4 à 6 pages.

3/2 - LES SPECIFICATIONS CONCERNANT LES DONNEES NUMERIQUES

Les éléments textes et tableaux seront réalisés sous les logiciels suivants :
Word et Excel pour PC

Les fichiers Images devront être enregistrées et livrées aux formats :
Jpeg en 300 dpi minimum

Les documents cartographiques numériques devront être réalisés sous S.I.G avec export en jpeg ou pdf

L'ensemble des données produites devra être structuré et regroupé sous la forme d'une base de données de type SIG selon les normes internationales (ISO 19115) et être intégrable au logiciel ArcView

Pour les données issues des tranches optionnelles de compléments naturalistes, elles devront être restituées suivant un masque de saisie qui sera fourni au prestataire et compatible avec la base de données Visiolittoral.

3/3 - LES RENDUS - LES EDITIONS

La présentation des documents portant mention du Conservatoire du littoral respectera la charte graphique de l'Établissement (à disposition). La page de couverture des différents documents portera également le logo des partenaires (Communes).

Au cours de la mission, le prestataire devra fournir les différents documents et notes d'étapes qui seront diffusés préalablement à chaque réunion du Comité de gestion (cf. paragraphe 2/2/4).

En outre, le prestataire devra livrer au format numérique :

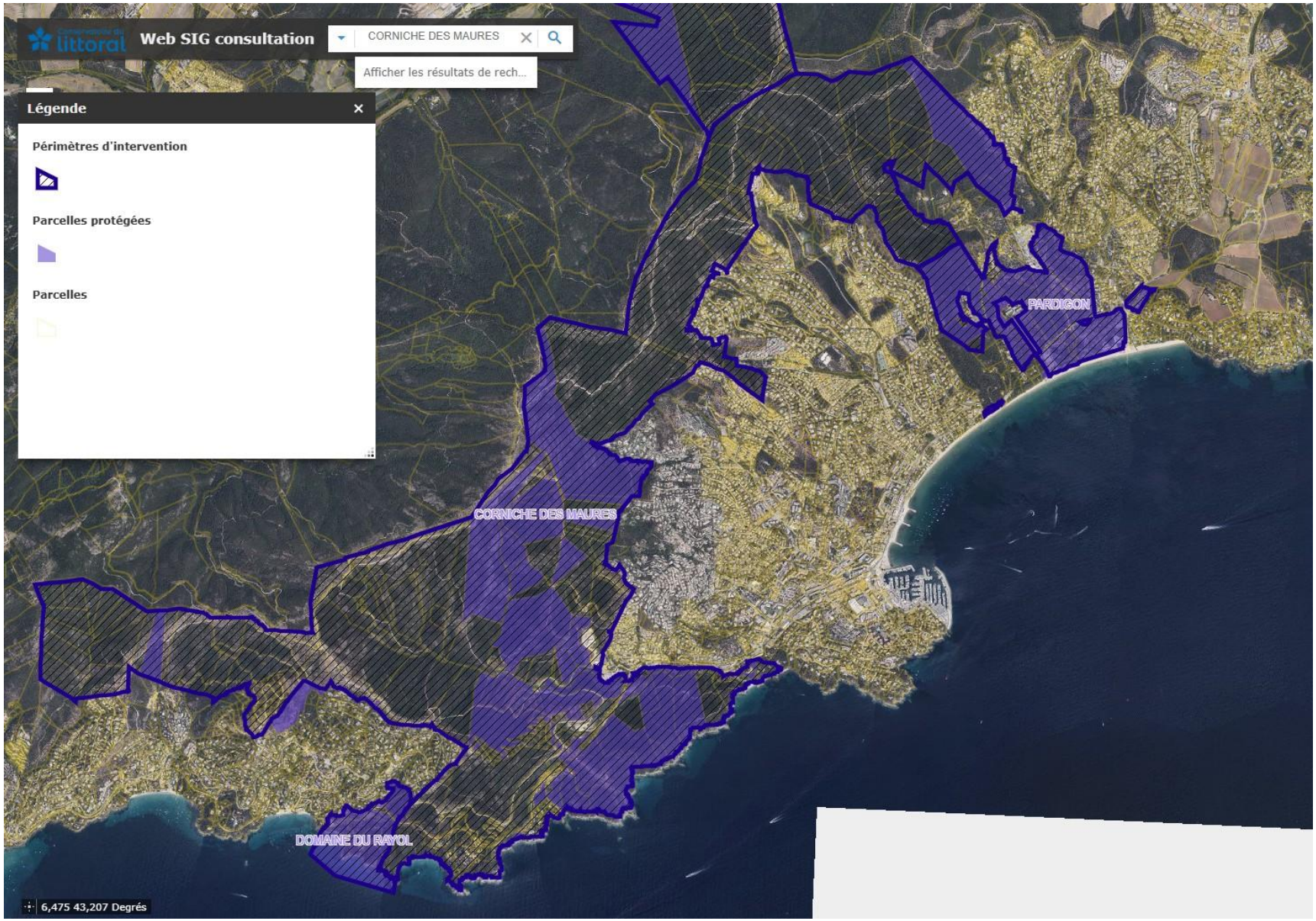
- **le** document final complet ainsi que sa synthèse (aux formats word, pdf et pdf compressé pour diffusion ;
- L'ensemble des documents finaux, présentations powerpoint cartographie comprise, et leurs fichiers sources ;
-

3/5 - Les délais d'exécution

Délais de rendu de l'étude : 18 mois maximum à partir de la date de notification.
Le prestataire devra fournir un échéancier en détaillant le temps imparti à chaque phase et sous-phase :

- Recueil de données et réalisation du diagnostic patrimonial du site.
- Définition des enjeux, définition des scénarios et objectifs à court, moyen et long terme. Cette phase inclut la restitution du document (volume commun à tous les sites),
- Réalisation du programme d'actions. Cette phase inclut la restitution des deux ou trois volumes récapitulant les objectifs opérationnels et le plan d'actions, y compris l'évaluation de ces dernières. Chaque volume rappellera les actions transversales aux sites.

ANNEXE 1 - CARTE DU SITE



ANNEXE 2 - LES DOCUMENTS MIS À DISPOSITION PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL OU LES GESTIONNAIRES

Ces documents seront remis au prestataire lors du lancement de l'étude.

Document de planification supra-sites :

Observatoire marin (2026), REACTUALISATION DU DIAGNOSTIC, SITE N2000 FR9301624 CORNICHE VAROISE (Essentiellement maritime)

Synthèse du DOCOB 2010 ITE N2000 FR9301624 CORNICHE VAROISE (Essentiellement maritime)

Document relatif au Site classé (2005)

Sur le site de la Corniche des Maures :

BRLi (2008), Plan de gestion du Cap Lardier (diagnostic)

Etude Risque incendie – Maison FONCIN – 2019

Rapport SOPTOM 2021- Tortue Hermann – Corniche des Maures (Domaine FONCIN – Etude préalable aux OLD)

Complément inventaires naturalistes – Dossier loi sur l'eau - Cheminements pédestres du Vallon du Fenouillet 2026.

GATANIOU Delphine (2017), SYNTHESE SUR LE SITE DE LA CORNICHE DES MAURES, (n°16), Actions menées par le Conservatoire du littoral, le gestionnaire et leurs partenaires financiers.

Diagnostic architectural de la Maison FONCIN - 2023

BILANS DE GESTION ET BILANS FINANCIERS DE GESTION DU SITE.

ANNEXE 3 - UN EXEMPLE DE PLAN-TYPE A ADAPTER SELON LES CAS

Le sommaire ci-après est présenté à titre indicatif et correspond au sommaire type des plans de gestion du Conservatoire du littoral. Il sera adapté en fonction de la proposition qui sera faite par le prestataire pour l'élaboration du Plan de gestion

VOLUME : PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES LIEUX ET DU DIAGNOSTIC - DÉFINITION DES OBJECTIFS

Section A : Réalisation d'un état des lieux

A 1 Informations générales

- A 1/1 Localisation et limites du site
- A 1/2 Bref historique de l'intervention du Conservatoire du littoral sur le site
- A 1/3 Aspects fonciers liés à l'intervention du Conservatoire du littoral : historique et analyse des acquisitions, maîtrise d'usage (baux, conventions, …)
- A 1/4 Organisation de la gestion : relations gestionnaires - Conservatoire du littoral, gestion déléguée éventuelle, structures d'animation officielles

A 2 Environnement et patrimoine

- A 2/1 Milieu physique : dynamique sédimentaire (érosion, accrétion), hydrologie, relations nappes-eaux superficielles et fonctionnalité des zones humides
- A 2/2 Habitats : codes Corine et Natura 2000 (habitats élémentaires) - Espèces floristiques protégées, rares ou menacées*
- A 2/3 Faune : espèces protégées, rares ou menacées
- A 2/4 Évolution historique des milieux naturels et tendances actuelles, atteintes et menaces
- A 2/5 Environnement socio-économique : utilisation des terres, usages cynégétique et piscicole, fréquentation touristique, importance du site dans la vie locale
- A 2/6 Patrimoine humain historique, archéologique et culturel
- A 2/7 Paysage : unités, ambiances, perceptions interne et externe, point d'appel visuels, évolution et perspectives (cf. annexe n°4)
- A 2/8 Contexte règlementaire : documents d'urbanisme, application de la loi « littoral », protections règlementaires, servitudes d'utilité publique

** la liste taxonomique ainsi que la cartographie des habitats seront restituées sous forme informatique selon les règles précisées en annexe 3. En outre, le prestataire est tenu d'utiliser la géodatabase qui lui sera fourni afin de renseigner sa cartographie.*

Section B : Établissement d'un diagnostic et identification des objectifs

B1 Synthèse de l'état des lieux et établissement d'un diagnostic

- B 1/1 Valeur patrimoniale du site
- B 1/2 Fonctionnement du site

B 1/3 Sensibilité / fragilité du site

B 1/4 Pression anthropique

B 1/5 Contrainte règlementaire pour la gestion

B 2 Identification des enjeux du site

Le prestataire devra présenter les enjeux par rapport aux objectifs structurels du Conservatoire et pour les autres acteurs concernés.

B 2/1 Enjeux de conservation

B 2/2 Enjeux d'utilisation

B 2/3 Enjeux d'accueil et de fréquentation

B 2/4 Enjeux de connaissance

B 2/5 Enjeux de dynamiques naturelle

B 2/6 Enjeux de fonctionnement hydraulique

B 3 Définition des objectifs du plan de gestion

VOLUME : PLAN OPÉRATIONNEL D'ACTIONS

A 1 Rappel des objectifs validés

A 2 Présentation des actions par objectif

A 3 Description des opérations

Il est souhaitable que les principales opérations soient détaillées de la manière suivante : rappel de la situation actuelle, mode opérationnel, localisation, coût estimé, maître d'ouvrage, échéancier d'intervention ou périodes, indicateurs de suivi.

A 4 Plan de travail

La présentation sous forme d'un **tableau de bord de suivi, opérationnel et synthétique**, facile à visualiser, sera réalisée (opération, année(s) d'exécution, période, temps estimé, Maître d'ouvrage, partenaires, coût estimé, localisation et indicateurs de suivi et descripteurs chiffrés).
Ce tableau de bord devra être facile à suivre et pragmatique.